



Communiqué de presse  
Paris, le 26 janvier 2017

## LA FNCL DEMANDE AU FUTUR PRÉSIDENT UN NOUVEAU CADRE LEGISLATIF POUR RÉGIR LES RELATIONS INDUSTRIE-COMMERCE

***Les coopératives laitières doivent pouvoir rester compétitives, alors que se déroulent des négociations commerciales tendues et que les cours du lait devraient augmenter en 2017.***

Dans un contexte économique difficile, qui a radicalement changé depuis la création de la Loi de modernisation de l'économie (LME) en 2008, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) appelle le prochain Président de la République à changer le cadre législatif qui régit les relations industrie-commerce.

A l'heure où se déroulent des négociations commerciales très tendues avec la grande distribution jusqu'au 28 février, la FNCL estime qu'il est urgent de changer de paradigme en privilégiant les discussions autour de la création de valeur partagée dans les filières et avec un meilleur équilibre du rapport de forces entre les parties.

« *La logique des prix bas comme seule source d'enrichissement pour les ménages doit être abandonnée, car destructrice de valeur, de compétitivité et d'emplois. Il en va de l'avenir de nos filières et des exploitations des associés-coopérateurs* », déclare Dominique Chargé, le Président de la FNCL.

Les évolutions récentes introduites par la Loi Sapin II n'ont pas amélioré la situation et ne répondent pas aux besoins des opérateurs de la filière laitière.

Le dispositif intégrant des **éléments de rémunération du producteur dans les documents commerciaux est difficile à mettre en œuvre, n'étant pas adapté aux négociations**. Il aurait pour conséquence une ingérence des distributeurs dans la gestion des coopératives et donc, un réel risque d'intégration de nos filières par la grande distribution.

« *Un produit alimentaire ne peut être réduit aux seules matières premières qui le composent : quid du coût de l'énergie, du travail, de la fiscalité, du transport, du stockage, de la R&D et du marketing ? Dans le cas des coopératives, il est de la responsabilité du conseil d'administration d'arbitrer la détermination du prix en fonction du contexte économique incluant les coûts de production dans les exploitations* », souligne Dominique Chargé, Président de la FNCL.

La FNCL demande un **rééquilibrage des forces dans les négociations commerciales**, avec un nouveau texte qui pourrait intégrer des critères qualitatifs et de traçabilité sur les produits.

Cette année, la **filière laitière devrait faire face à un nouveau cycle de hausse des cours, provoqué par la baisse de la production laitière**. En France, la production laitière a chuté en moyenne de 5 % entre juin et novembre 2016, tandis que dans l'Union européenne, la production a reculé de 2,5 %

entre juin et octobre 2016. Déjà, de vives tensions se font sentir sur certaines matières premières comme le beurre : le cours a ainsi atteint 4 500 euros / tonne en décembre contre 2 500 euros en mars.

Depuis septembre, le prix du lait en Allemagne payé aux éleveurs a bondi de 25 % (329 euros / 1000 litres en décembre). En France, de seulement 6 % sur la même période : *« Il est vital que les distributeurs acceptent des hausses de prix. Il en va de la compétitivité de la filière, de ses entreprises et de l'avenir de ses éleveurs, pour que nous puissions continuer à innover, investir, exporter et ainsi créer de la valeur pour les exploitations et nos territoires »*, insiste Dominique Chargé.

Selon les dernières données du Baromètre économique des Coopératives laitières, le chiffre d'affaires de ces dernières a reculé de 11 % en 2015, pour s'établir à 11 milliards d'euros. L'activité destinée à l'export est restée stable, à 26 %. La part de la collecte réalisée par les coopératives laitières est également stable, à 55 % (soit 13,6 milliards de litres de lait), tandis que celle réalisée dans le secteur de la transformation a légèrement baissé : 45 % (10,3 milliards de litres transformés) contre 46,5 % en 2014.

#### **A propos de la FNCL**

*La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2015. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.*

**Contact presse – Agence Pressario** : Hortense Grégoire : 01 46 24 19 80 - [hortense.gregoire@pressario.fr](mailto:hortense.gregoire@pressario.fr)